

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2025-15

Rilativu à u:

Raportu n°0566: “Bilanciu è pruspettive di a dimarchja di splurazione intornu à l'intelligenza artificiale à u serviziu di l'azione publica in Corsica”

VU le Règlement intérieur de l'Assemblée di a Giuventù, notamment l'article 30,

VU la lettre de saisine par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblée di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

La Commission du développement économique, des transports et des affaires européennes :

AFFIRME que cette démarche exploratoire marque une étape significative dans la réflexion collective autour de l'usage de l'intelligence artificielle au service de l'action publique en Corse.

SE REJOUIT de la méthode adoptée, fondée sur la participation volontaire des agents, la mise en œuvre de cas d'usage concrets et un accompagnement technique continu, gages d'une appropriation responsable des outils d'IA.

SALUE la volonté de la Collectivité de Corse d'anticiper les mutations technologiques, en privilégiant une approche expérimentale, éthique et souveraine, en cohérence avec les orientations du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique – Smart Isula.

INVITE la Collectivité de Corse à associer des initiatives du monde de l'entreprise, notamment du secteur du numérique, à sa démarche, dans un esprit de co-construction.

INVITE l'Assemblée de Corse à se saisir des recommandations du rapport “Enjeux Numériques et Gouvernance de la donnée” (n°2025-02) de la commission du

développement économique, des transports et des affaires européennes de l'Assemblea di a Giuventù.

SOULIGNE la pertinence des dix recommandations formulées, notamment la création d'un Datalab IA, ou encore la généralisation de la formation des agents publics.

S'INTERROGE toutefois sur les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre du socle souverain évoqué, ainsi que sur les conditions pratiques de la montée en compétence de l'ensemble des agents.

SOUHAITE que la gouvernance territoriale des données fasse l'objet d'un cadrage précis, afin d'assurer la maîtrise et la protection de la donnée publique corse, condition indispensable d'une IA éthique et responsable.

INVITE, afin de garantir la complémentarité des initiatives et l'accès à des ressources partagées, le Président du Conseil exécutif à préciser les articulations à venir entre la stratégie insulaire et les politiques nationales et européennes.

SOUTIENT la poursuite de cette démarche, considérée comme un levier d'innovation publique, de modernisation administrative et de souveraineté numérique pour la Corse.

REGRETTE l'absence d'une vision de gouvernance territoriale complète des données et de l'IA, comme le recommande le second rapport (comité de partage, cartographie des flux, hub de données sectorisés).

REGRETTE l'absence de la mention du droit à la déconnexion pour les agents publics.

REGRETTE le manque de soutien explicite aux projets IA "nustrali" ou à la création d'un label corse d'innovation IA.

RAPPELLE l'importance du thème de la sobriété numérique ou de sensibilisation environnementale.

APPELLE à la prise en compte du risque d'illectronisme en entreprenant des mesures d'inclusion numérique ambitieuses.

REGRETTE le manque d'approfondissement quant à une solution souveraine et indépendante d'une puissance étrangère. Des incertitudes demeurent quant au choix d'IA opéré par la Collectivité (ChatGPT, Mistral, etc.), à défaut de concevoir une solution interne.

REGRETTE en conséquence une réflexion insuffisante quant à la dimension critique des données manipulées, notamment en termes de RGPD.

NOTE l'intention portée à la question du droit du travail.

PROPOSE de ce fait la mobilisation de la CST afin d'assurer une intégration de l'IA associant les travailleuses et travailleurs.

PROPOSE la production d'un rapport annuel en concertation avec les partenaires sociaux en vue d'évaluer les gains de performance à l'aune de l'implémentation de nouveaux outils numériques au service des agents. **INVITE** à une réflexion large autour de la réorganisation du travail suite aux conclusions des rapports annuels.

Après délibération, la commission a arrêté sa position à "**RESERVEE**".

DÉTAILS DU VOTE : EXPRIMÉS 11

Réservés : 9

Défavorables : 2

**A Presidente di a cummissione « Sviluppo economicu,
Trasporti è Affari Europei »,
Pauline Santelli**